

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DEPARTEMENT  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
HAUTE-GARONNE  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 07 avril 2026**  
**Délibération n°4-9**

L'an deux mille vingt-six le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER.

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, WEIHSS Pascal, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle, ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana, LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Absent excusé : MATEOS Yannick

MATEOS Yannick donne procuration à Marie- Christine GUALTER

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

**OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIERE**

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation...

Mme le Maire propose Mr WEIHSS Pascal à ce poste.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal nomme

Mr WEIHSS Pascal est désigné correspondant sécurité routière de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Votes contre : 0 pour : 14+1 procuration  
Date de convocation : 01 avril 2026  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

